BULLETIN MUNICIPAL

OCTOBRE 2023

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	*Page 2*
COMPTES RENDUS DES CONSEILS	*Page 3*
VIE LOCALE	*Page 21*
VIE ASSOCIATIVE	*Page 22*
INFOS MAIRIE	*Page 27*
ETAT CIVIL	*Page 28*
CALENDRIER DES FETES	*Page 28*

LE MOT DU MAIRE

Eh oui, les vacances passent trop vite ! Déjà les enfants ont repris le chemin de l'école ; ils sont au nombre de 79 en cette rentrée 2023 répartis dans 4 classes. Vous connaissez bien sûr Caroline, Nadine et Jérôme et nous accueillons cette année Karine venue de Culoz remplacer Anaïs.

J'espère que cet été, vous avez profité des diverses animations de nos associations, de la Communauté de Communes ou de la mairie : l'Opéra sous les étoiles, la fête du four, les marchés nocturnes, les concours de boules, les courses de vélo, le repas dansant... mais aussi les visites du village, la cascade et autres ballades, le lac et le très beau spectacle sous chapiteau "Concerto pour deux clowns"...

Je participe à nombre de réunions qui parlent d'écologie : défense de la forêt contre l'incendie, zones d'accélération des énergies renouvelables.... Entendu à la télévision : "Au siècle dernier, l'homme s'est battu contre la nature pour survivre ; au cours de ce siècle, l'homme prend conscience qu'il doit protéger la nature s'il veut survivre"....
En effet, le changement climatique, la raréfaction des ressources, les hausses de coût nous obligent à être inventifs pour nous adapter, économiser, partager, si nous voulons assurer un monde décent à nos enfants et petits-enfants...

Deux ans que notre équipe travaille pour la commune. Je sais, ça ne va pas assez vite, c'est un poste où l'on apprend la patience ! Entre les demandes de subvention, dossiers d'urbanisme et autres paperasseries, il faut environ deux ans pour voir sur le terrain ce dont on a parlé depuis longtemps.... J'espère que cette fin d'année va voir arriver les équipements au stade, les rénovations au cimetière, les nouvelles toilettes publiques. Après le marquage au sol, je pense que l'on va arriver à poser les panneaux, poubelles et miroirs de rue que l'on a reçus.
Nous renouvelons la plupart des matériels des employés techniques afin qu'ils travaillent dans de bonnes conditions. Nous allons également remplacer les ordinateurs et serveur informatique de la mairie, vieux et capricieux, pour revenir au standard d'aujourd'hui.
Plus anecdotique, nous regardons aussi pour inscrire au fronton de notre mairie les mots chers à nos cœurs de Liberté, Egalité, Fraternité.
Côté cœur, nous allons réitérer l'opération d'un petit cadeau de Noël pour les démunis inscrits à la Croix Rouge, car la solidarité, c'est un mot qui nous parle aussi.

Il y a bien d'autres sujets mais je suis sûre que vous lisez les comptes-rendus de conseil pour suivre l'actualité de votre village au fil de l'eau...

A chaque saison, ses plaisirs : l'automne rhabille les arbres de jolies couleurs avec peut-être des champignons au-dessous...
Je vous souhaite à tous une bonne rentrée, le marché est porteur, il y a du travail partout, alors bon courage !

Le Maire

Yvette VALLIN

COMPTES RENDUS DES CONSEILS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2023

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.
Séance du 30 juin 2023.
L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande (arrivée à 18h50) ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie, Mme MARIETTAZ Anne (arrivée à 19h55).

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration donnée à VALLIN Yvette), M. BELLEBAULT Cyrille (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; M. DONIO Frédéric (procuration donnée à MORNIEUX Christian) ; Mme BAILLOT Laetitia (procuration donnée à BOUCHISSE Corinne)

Secrétaire de séance : Mme GILARDINO Lamia

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.
Mme GILARDINO Lamia se propose pour être secrétaire de séance.
Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 MAI 2023.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2023.
Vote : 13 Pour

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
SODEVAL	Branchement eau 35 rue du Montet	1 992,00 €
GENC	Travaux cimetière sans crépi	14 910,00 €
COCHET	Tracteur et équipements neige : 75 372 € Reprise anciens matériels : 32 700 €	42 672,00 €
SCIANDRA	Détendeur de pression à la Résidence	2 136,00 €
SCIANDRA	Rebouchage des trous à La Résidence après retrait tuyaux	550,00 €
DIAGAMTER	Diagnostics maison Udry pour vente	498,00 €
POSTURITE	Siège ATSEM	430,92 €
La Boutique du froid	2 Caisses pour le portage à domicile	195,43 €

3) PRESENTATION DU PADD POUR LA REVISION DU PLU

Affaire n°38/2023

Mme le Maire explique que la procédure de révision du PLU qui est en cours comprend un débat en conseil municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD). Ce document

détermine les grandes orientations de l'aménagement du territoire de la commune pour les 10 à 12 ans à venir.
Mme le Maire donne la parole à M. Richard BENOIT de Mosaïque Environnement afin qu'il présente le PADD.
Il explique qu'il s'agit d'une reprise du PADD initial datant de 2019. Seuls quelques points ont été revus suite aux nouvelles conditions.
M. Richard BENOIT explique que le PADD est un document d'urbanisme, ce n'est pas qu'un recueil de règlements mais un projet de la collectivité.
Ce PADD est composé de plusieurs thèmes comme le développement économique, le paysage, l'habitat, les espaces de loisirs, les équipements et services, … Il essaie d'intégrer l'ensemble des principes qui vont être suivis sur le plan réglementaire.
Il tourne autour de quatre axes principaux :

1/ Attractivité de la commune
2/ Ambition de croissance démographique
3/ Maintenir et développer l'activité locale
4/ Empreinte environnementale et énergétique

M. Richard BENOIT développe donc chacun de ces points :
Premier point : il s'agit de créer des conditions de vies dans un cadre attractif.
Dans le cadre de SCOT, la commune est soulignée comme un pôle relais, voir une petite ville. Il est donc important de préserver et de développer ce point en termes de services, d'équipements et aussi de commerces. Le PLU devra donc intégrer ces points pour ne pas bloquer ce type de services.
Il faut insister sur les besoins quotidiens de proximité, et mettre en valeur le secteur de la gare. Il est important également d'anticiper sur les besoins en termes d'équipements sportifs, scolaires et culturels. Utiliser le plateau sportif actuel pour développer ce point.
Il propose de rajouter les projets évoqués lors de la réunion de début d'après-midi comme les jardins familiaux, la petite enfance avec la micro-crèche et les logements adaptés pour les personnes âgées, qui n'étaient pas présents en 2019.
Il propose également d'intégrer une phrase mentionnant l'accompagnement du développement des communications numériques malgré le fait que la commune n'ait pas la main sur ce sujet.

Deuxième point : offrir des alternatives aux déplacements automobiles afin de faciliter l'accès aux services de proximité. Il faut à la fois maintenir les transports en commun et pouvoir développer à une échelle plus locale des modes de déplacements actifs proches des commerces. Apaiser la circulation dans le centre du bourg avec la problématique du stationnement.

L'objectif numéro trois est de protéger et mettre en valeur le paysage et le patrimoine.
Préserver les grands équilibres de paysage et l'identité de la commune. Garder l'espace agricole très étendu sur le territoire, la valeur paysagère du lac de Virieu le Grand qui est un élément attractif dans la vocation touristique de la commune ainsi que les vues panoramiques et les jeux de covisibilité.
Le point des éoliennes a été évoqué : bien qu'intéressant pour la production d'énergie renouvelable, ce type d'équipement remettrait en cause le cadre paysager de la commune.
Ce point intègre également la sauvegarde et la valorisation des valeurs locales et patrimoniales avec les bâtiments inscrits aux Bâtiments de France.
Un autre point est la protection des espaces naturels et un réseau hydrographique dense et riche mais qui implique un risque avec les ruissellements et l'inondabilité.
Il convient donc d'intégrer un aménagement du territoire qui respecte ces milieux naturels.
Il est également important de limiter la fragmentation du territoire par l'urbanisation afin d'éviter d'avoir des bâtiments parsemés sur le territoire.
Le dernier point à intégrer dans ce thème concerne la prise en compte des risques avec le risque des chutes de blocs et mouvements de terrains avec une cartographie refaite récemment avec des aléas forts sur l'ensemble de la commune.
Le risque de ruissellement et d'inondation, dense sur certains secteurs, sera aussi à prendre en compte.
Pour rappel, l'aléa fort signifie qu'il y a danger pour l'homme.

Tous ces éléments font partie de la grande orientation pour valoriser l'attractivité de la commune et envisager une croissance démographique volontaire et réaliste.
M. BENOIT explique que la commune étant considérée comme un pôle relai, la croissance pourrait être de 1% par an, contre 0.4% par an sur la France. Pour information, la croissance démographique de la commune entre 2009 et 2019 a été de 0.4%. Il est donc proposé de retenir une croissance à 0.7% par an, ce qui conduit à une prévision de la population à 1256 habitants en 2034 contre 1139 en 2019.
Ces statistiques permettent de définir le nombre de logements dont la commune aurait besoin. Cela implique la création de 80 résidences principales mais avec les contraintes actuelles sans trop consommer d'espace.
Une partie des logements vacants pourrait être remise sur le marché mais les chiffres 2019 de l'INSEE font état de 75 logements vacants alors qu'un comptage réalisé par les élus arrive à 15 logements. Ce point doit être revu.
Il serait possible également de créer des logements avec la réhabilitation de bâtiments dans le bourg. Et privilégier des terrains à l'intérieur du bourg en bouchant les « dents creuses » ou en divisant des terrains d'une superficie assez importante pour créer des parcelles urbanisables, mais en tenant compte des contraintes liées aux risques de chutes de rochers, d'inondation et de ruissellement. Toutefois une quarantaine de logements serait à prévoir en extension de l'enveloppe urbaine, au Murat, peu éloigné du centre bourg.
La commune compte déjà un tiers de logements collectifs avec une part importante de logements sociaux.
L'enjeu est également de proposer des logements pour tous, avec un objectif de mixité sociale et générationnelle, notamment en favorisant de petits logements avec un petit terrain, adaptés aux jeunes couples, ce qui est rare sur la commune.

Concernant le point numéro trois, l'objectif est de maintenir et développer l'activité locale.
Le premier objectif est la préservation de l'activité agricole, très importante sur le territoire.
Le deuxième objectif est de préserver l'emploi et l'activité artisanale. Plusieurs sites existants qu'il faut maintenir et aider à développer, et conforter l'activité artisanale En Sauvy. Toutefois, il précise que ce site est de la compétence de la Communauté de Communes qui n'a pas de projet d'extension à l'heure actuelle.
Il est proposé de conforter l'activité touristique notamment en valorisant le site du lac et en poursuivant les réflexions sur la création d'une voie cycliste le long de la D904. Il est également envisagé la possibilité de créer des gites à proximité afin de favoriser le tourisme.
Même si le site du lac est de la compétence de la Communauté de Communes, la commune peut intégrer d'éventuels projets de gites ou d'activité touristique ce qui ne donne aucune obligation à la Communauté de Communes d'investir sur le site.
Le dernier point met en lien le développement de la commune et l'empreinte environnementale du projet avec la préservation de la ressource en eau et la réflexion sur les eaux de pluies.
A l'heure actuelle, il est prévu de limiter l'imperméabilisation des sols, de traiter les eaux pluviales par infiltration plutôt que par rejet dans les cours d'eau et voire de faciliter la récupération de l'eau de pluie pour limiter la consommation d'eau potable.

Pour finir, le point sur l'empreinte énergétique et réduire la consommation d'énergie, le fait de rapprocher les habitants du centre du bourg les inciterait à ne pas prendre la voiture sur les petits trajets. De plus, utiliser des matériaux énergétiques (panneaux photovoltaïques) dans les bâtiments qui seront rénovés permettrait de diminuer cette consommation, tout en tenant compte des secteurs où un enjeu patrimonial ne le permet pas.
M. Richard BENOIT explique qu'il s'agit de la feuille de route de la traduction règlementaire.
Lors de la réunion publique, il faudra pouvoir justifier de la prise en compte de ces différents points.
M. Richard BENOIT laisse place aux questions.

Arrivée de Mme Rolande DEMITRES.

Mme Huguette GIRERD demande si les terrains dans le village deviendront tous constructibles pour permettre les nouvelles constructions.
M. Richard BENOIT répond qu'il est prévu de garder autour de la rivière l'Arène, une poche verte non constructible et qu'il faudra prendre en compte l'accès des terrains.
Mme Huguette GIRERD demande si les propriétaires seront obligés de vendre leurs terrains.

M. Richard BENOIT répond que le PADD n'est qu'un scénario et qu'il n'est pas possible de savoir si les propriétaires voudront vendre.
Sans autre question, M. Richard BENOIT précise qu'à partir du moment où le PADD est présenté au conseil municipal, le code de l'urbanisme prévoit la possibilité du « sursis à statuer » : un dossier d'urbanisme peut être suspendu s'il va à l'encontre du PADD, il est alors mis en attente. Dans les 2 ans, soit le nouveau PLU est accepté et dans ce cas, le dossier sera repris, soit le nouveau PLU ne rentre pas en vigueur et dans ce cas, le dossier sera instruit avec l'ancien PLU.
Il précise également que la délibération de ce soir ne fait que valider le débat du PADD mais ne valide pas le PLU.
Après avoir entendu l'exposé de M. Richard BENOIT, Mme le Maire et l'ensemble des conseillers présents prennent acte de la tenue du débat sur l'orientation du PADD.

4) IMMEUBLE SEMCODA – 84 ROUTE DE LYON

Affaire n°39/2023

Mme le Maire rappelle ce sujet évoqué lors du conseil municipal du 14 avril dernier.

L'immeuble situé au 84 Route de Lyon comporte 11 logements gérés par la SEMCODA. Pour réaliser ce programme, la commune leur avait cédé le terrain en bail à construction en décembre 1988 pour une durée de 42 ans, soit jusqu'au 20 décembre 2030. A terme, la commune en redevient propriétaire.
Tous les 30 ans environ, la SEMCODA engage de gros travaux de rénovation sur ses bâtiments et envisage donc, en 2024, d'isoler l'immeuble par l'extérieur, de le remettre aux normes électriques et de changer les menuiseries pour un montant de 341 550 € TTC.
Pour cela, la SEMCODA doit contracter un prêt sur 25 ans, donc bien au-delà de l'échéance du bail à construction.
De ce fait, la SEMCODA souhaite proroger ledit bail jusqu'en 2050 et demande à la commune de garantir le prêt.
Mme le Maire précise que sans cette prorogation, la commune deviendra automatiquement propriétaire au 20 décembre 2030 d'un immeuble de 11 logements dans un état correct.
Toutefois, aucuns gros travaux de rénovation ne seront entrepris par la SEMCODA, seulement le minimum sera fait sur les 7 ans restants.
Mme le Maire indique que cet immeuble est classé E au niveau du Diagnostic de Performance Energétique. Avec l'isolation par l'extérieur prévue, il passerait en D, haut de la fourchette.
Elle précise également que pour lutter contre les passoires thermiques et inciter les propriétaires à faire des travaux, les appartements classés G ne pourront plus être loués en 2025, les F en 2028 et les E en 2034.
Fin 2030, la question se posera alors de faire ou pas les travaux, de continuer à louer, ou de vendre l'immeuble, en entier, ou appartement par appartement. Dans tous les cas, même si la municipalité décide de ne pas faire les travaux et de vendre l'ensemble à un promoteur, ce sera toujours une recette en dizaines voire centaines de milliers d'euros. Et une vente en 2031 laisse le temps à l'acquéreur de se mettre en conformité avec la réglementation énergétique.
Mme le Maire demande leur avis aux conseillers.

M. Jean-Claude MERINI demande si la commune pourra rester propriétaire.

Mme le Maire répond que si la prorogation est refusée par le conseil, la commune deviendra automatiquement propriétaire de l'immeuble fin 2030.

Mme Tiphanie CHATILLON précise que si la prorogation est acceptée par le conseil, l'immeuble restera à la SEMCODA jusqu'en 2050 et surtout que la commune sera garante du prêt souscrit par l'organisme. De ce fait, s'ils ne peuvent plus payer, c'est la commune qui devra prendre en charge les mensualités restantes.

Mme le Maire explique qu'il est demandé aujourd'hui au conseil municipal de valider ou non la prorogation tout en précisant que si elle est acceptée, le nouveau bail à construire se terminera en 2050 au lieu de 2030, incluant le fait d'être garant du prêt.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le refus de la prorogation demandée par la SEMCODA.

Vote : 12 Pour – 1 Contre (Frédéric DONIO) – 1 Abstention (Florent PAILLE)

Départ de Mme Huguette GIRERD à 19h25 qui donne procuration à M. Jean-Claude MERINI.

5) CONTRAT ESCALADE

Affaire n°40/2023

Mme le Maire rappelle le sujet de la falaise d'escalade, déjà évoqué lors d'un précédent conseil.
Il est proposé de mettre en place un contrat tripartite entre la Communauté de Communes Bugey Sud, la Commune de Virieu le Grand et la Fédération Française de Montagne et Escalade (FFME). Ce contrat indique les rôles de chacune des parties :
- la commune signe un arrêté d'ouverture au public,
- la Communauté de Communes Bugey Sud finance l'entretien des voies,
- la FFME réalise les visites et entretien des voies.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider la signature du contrat concernant le site de l'escalade.

Vote : 12 Pour – 1 Contre (Tiphanie CHATILLON) – 1 Abstention (Corinne BOUCHISSE)

6) CONVENTION OPERA

Affaire n°41/2023

Mme le Maire explique que, comme l'année dernière, un partenariat avec l'Opéra de Lyon est prévu pour la diffusion d'un spectacle gratuit en plein air le 08 juillet au stade.

Dans ce cadre, nous devons signer avec l'Opéra de Lyon une convention qui précise les droits et obligations de chacune des parties.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider la convention.

Vote : 14 Pour

M. Alain PIGAULT demande l'autorisation à Mme le Maire pour prendre la parole.
Mme le Maire accepte.
M. Alain PIGAULT explique que cette année, en plus de Peyrieu comme l'année dernière, la commune de Brens s'est greffée au projet. L'opéra a laissé libre choix du spectacle aux communes.
Il tient à préciser que grâce à cette démarche de la commune de Virieu le Grand, les communes de Champagne en Valromey et Artemare vont aussi s'y associer. Il souhaite donc remercier la commune pour son soutien.
Mme Tiphanie CHATILLON demande comment cela se passe en cas de mauvais temps.
Mme le Maire indique que le spectacle sera reporté au 22 juillet.

7) SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS

Affaire n°42/2023

Mme le Maire explique que l'association du Sou des Ecoles laïques existe toujours. Cette association devait être dissoute en 2022 mais la procédure n'a pas abouti. Les frais d'assurance et d'électricité continuant de courir sans rentrée d'argent, le compte bancaire est devenu négatif d'environ 97 €. Les membres de l'association ne se sentent pas responsables de ce déficit.
Après renseignements auprès de la Sous-Préfecture, il a été demandé à l'association d'établir les documents pour la dissolution. La mairie propose de lui verser une subvention exceptionnelle à hauteur du déficit pour fermer le compte auprès de la banque. Une délibération sera établie quand tout sera prêt pour le montant exact du déficit avec un maximum de 120 €.
Mme Corinne BOUCHISSE demande si le contrat EDF a également été clôturé.
Elle indique, qu'à sa surprise, elle est encore titulaire du compte auprès de la poste alors qu'elle n'est plus présidente depuis plusieurs années. Le bureau ayant pris la suite de son équipe n'a visiblement fait aucune démarche.

Elle indique que si le nécessaire n'a pas été fait d'ici la fin de l'année, elle entamera une procédure pour dégager sa responsabilité.

Mme le Maire répond qu'une rencontre a eu lieu avec Mme Sylvaine RENAULT qui s'est engagé à fournir les documents nécessaires pour officialiser la dissolution de l'association.

Toutefois, et vu les circonstances, Mme le Maire demande aux conseillers d'accorder une subvention exceptionnelle à cette association du montant de ses dettes afin de clôturer définitivement l'association avec un montant maximal de 120€.
Vote : 10 Pour – 2 Contre (Corinne BOUCHISSE, Florent PAILLE) – 2 Abstentions (Christian MORNIEUX, Tiphanie CHATILLON)
Toutefois, si le nécessaire n'est pas fait avant le prochain conseil municipal envisagé en septembre, le conseil ne prendra pas en charge les factures non payées.

Mme le Maire explique que l'association Sous les Lauzes, dont l'objectif est de préserver le patrimoine sur le périmètre de l'ex canton de VIRIEU LE GRAND, a organisé un rallye durant le week-end de l'Ascension avec un départ et une arrivée à VIRIEU LE GRAND. La mairie n'a pas versé de subvention à cette association depuis 2018. Il est proposé de verser une subvention de 100 € à l'association Sous les Lauzes.
Mme le Maire demande aux conseillers d'attribuer une subvention de 100€ à l'association Sous les Lauzes.
Vote : 9 Pour - 5 Abstentions (Corinne BOUCHISSE, Christian MORNIEUX, Tiphanie CHATILLON, Florent PAILLE, Lamia GILARDINO)

Arrivée de Mme Anne MARIETTAZ.

8) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Droits de place**

Suite aux échanges avec la Sous-Préfecture sur les droits de place, l'occupation du domaine public communal (marchés, vide-greniers, terrasse, …) doit faire l'objet du versement d'un droit de place auprès de la mairie, considéré comme recette fiscale, et ne peut être délégué à une association.
Toutefois, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.
On peut considérer que les associations qui organisent des vides greniers sont dans ce cas. Elles peuvent demander aux exposants des frais d'inscription qui restent acquis à l'association.
Il est précisé que cela ne concerna pas le marché hebdomadaire.
Mme Corinne BOUCHISSE confirme que la Sous-Préfecture lui a répondu également dans ce sens avec l'article L2125-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les vide-greniers et les marchés artisanaux. Mme le Maire précise que la mairie doit être d'accord.

- **Location du restaurant**

Mme le Maire informe l'Assemblée que BELLAIT a dénoncé son contrat de location à l'ancien restaurant. Il quittera donc les lieux fin août. Une annonce a été mise sur Le bon coin et sur Cœur de villages pour essayer de retrouver un restaurateur. Quelques retours ont été reçus et une visite est prévue le 11 juillet, voire une deuxième.

- **Terrain au Murat**

Une annonce a été mise pour la vente du terrain au Murat à 80 000€. Sans réponse, le prix a été baissé à 67 000€.

- **Terrain micro crèche**

Mme le Maire indique que le terrain acheté par Mme PONASSE a été vendu à un couple pour une maison d'habitation. Il a été envisagé de préempter ce terrain car une autre personne est intéressée pour implanter une micro-crèche sur la commune.
Après réflexion, la parcelle concernée ayant été divisée, il resterait donc encore celle du fond pour environ 500 m². Afin de concrétiser ce projet, il convient de faire une étude de polluants.
Si le terrain est pollué, il sera possible de préempter le premier terrain avec des restes de démolition, dans les 2 mois suivant la demande du notaire. Et dans ce cas, on pourrait dépolluer le terrain et le vendre à la nouvelle personne ayant ce projet de micro-crèche.

L'ensemble du conseil donne un accord de principe.

- **Vente fourgon**

Les employés communaux sont allés chercher le Toyota la semaine dernière.
Une annonce a donc été mise pour la vente du Fourgon Fiat Ducato à 9 300€. Plusieurs retours ont été reçu par mail mais pas encore d'offre.

- **Local Adapei**

Suite à l'information de la mise en vente du bâtiment de l'Adapei à la Combe, une visite début juin a été réalisée afin de voir si ce bâtiment pourrait être intéressant pour la commune.

Le bâtiment est dans un état correct mais peu isolé, la superficie a été estimée entre 400 et 450m². Deux artisans avaient déjà fait une offre. Ce bâtiment pouvant être utilisé pour plusieurs projets, une offre a été faite par la commune à 50 000€, volontairement peu élevée sachant qu'il sera possible de préempter.

Notre offre n'a pas été retenue. Il sera donc envisagé de préempter au prix conclu entre les parties, si celui-ci est raisonnable.
Le projet consiste à y installer l'école de musique, quelques associations et peut-être les services techniques dans la partie Réception des marchandises qui sera mieux adapté que le bâtiment actuel.
De ce fait, la Maison des Sociétés pourrait être mise à la vente auprès d'un promoteur pour faire des logements en centre-ville.

Le 26 juin, M. Kevin RAMSEIER de l'association La Préfecture, a contacté la mairie pour l'informer que ce sont eux qui ont été retenus par l'ADAPEI avec une offre à 150 000 €.
Ils ont un projet à la fois culturel, en présentant une fois par mois un spectacle vivant, et alimentaire, en proposant un plat populaire dans la partie cantine.
Mme le Maire donne la parole aux représentants de l'association présents.

Départ de Christian MORNIEUX à 20h15

Mme Hélène GALLEZOT présente l'association située 280 Route d'Hauteville. Ils organisent un concert par mois dans leur local et un festival tous les deux ans. Depuis 5 ans qu'ils sont arrivés sur la commune, ils recherchent des locaux assez hauts et assez grands, du genre d'un théâtre pour leurs différents projets. Lors du festival organisé cette année, ils ont été en relation avec l'Adapei qui leur a proposé le hangar de la Combe.

M. Kevin RAMSEIER prend la parole pour expliquer leurs projets.

Dans le hangar, ils souhaitent créer des gradins avec une scène pour des spectacles de théâtre, de danse ou pour des groupes de musique. Un atelier de construction acier ou bois, des bureaux conservés pour l'administratif. La cantine serait utilisée pour proposer un repas simple tous les jours. La conserverie y sera aussi intégrée.

Une partie du hangar servirait de stockage pour divers matériels de spectacles qui ne sont plus utilisés.

Pour résumer, ce site servirait de lieu de concerts, de spectacles, de résidences d'artistes, de création d'ateliers, une ressourcerie, une cantine et un transfo.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'ils ont prévu des travaux d'insonorisation afin d'éviter tout désagrément aux habitants situés autour.

M. Kevin RAMSEIER répond qu'il n'y a pas grand-chose à faire pour bloquer le bruit occasionné par ce projet. Il rajoute que c'est également pour cette raison qu'ils cherchaient un bâtiment en dehors du village.

Mme le Maire indique que le projet de repas / cantine risque de concurrencer le projet de recherche d'un restaurateur.

M. Kevin RAMSEIER explique que pour lui, la concurrence est bien pour le village.

Mme Hélène GALLEZOT précise que la cantine n'est prévue que le midi.

Mme Lamia GILARDINO demande comment ce projet va tourner financièrement.

M. Kevin RAMSEIER explique qu'il pense créer une autre association pour ce projet mais pas encore défini. Pour la cantine, les restaurateurs pourraient créer une association pour se gérer eux-mêmes.

L'association envisage de s'auto-subventionner en prenant un pourcentage sur les ventes.

Mme Tiphanie CHATILLON soulève le problème que le projet de la commune voulait mettre nos associations dedans. De ce fait, la maison des sociétés devra être rénovée.

M. Yves WITKOWSKI précise que suite à la réunion du PLU, ce bâtiment est situé dans la nouvelle cartographie des risques chutes de rochers. Il se peut donc que le fait de recevoir du public posera problème. Ce sujet est à revoir.

Pour répondre à Mme Tiphanie CHATILLON, il n'est pas envisagé de faire les travaux à la maison des sociétés. Il est possible que la mairie préempte sur la vente du bâtiment Adapei mais rien n'est encore décidé.

Mme le Maire remercie M. Kevin RAMSEIER et Mme Hélène GALLEZOT pour leur présentation. Elle demande s'il y a d'autres sujets.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il est possible de mettre des plots pour le camion de pizzas du lundi soir pour éviter tout souci, comme cela s'est produit récemment. Elle propose également d'intégrer la venue du camion sur le panneau du marché. Cela évitera qu'elle se fasse agresser en allant chercher une pizza.

M. Yves WITKOWSKI répond qu'il n'est pas envisagé de mettre des plots ou des barrières, ni de mettre un panneau à rallonge. Il a signalé au gérant du camion pizzas qu'il peut se décaler au milieu du parking si une voiture est garée à sa place.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 20h35.

PROVISOIRE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2023

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.
Séance du 29 septembre 2023.
L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia (arrivée à 21h) ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme MARIETTAZ Anne.

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration donnée à Yvette VALLIN jusqu'à son arrivée), M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à Yves WITKOWSKI), Mme CHATILLON Tiphanie (procuration donnée à Lamia GILARDINO).

Secrétaire de séance : Mme GILARDINO Lamia

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.
Mme GILARDINO Lamia se propose pour être secrétaire de séance.
Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

9) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 JUIN 2023.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2023.
Vote : 15 Pour

10) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
SODEVAL	Contrôle des 34 poteaux incendie	1 550,40 €
DIRECT NETTOYAGE	Lavage vitres école	362,00 €
HOAREAU	Travaux appartement de M. Barbe	2 218,20 €
BOULANGER	Trottinette électrique pour les déplacements de Mickaël sur la commune	503,90 €
WITKOWSKI	Etanchéité au-dessus du restaurant	3 100,00 €
SETIS	Avenant PLU concernant l'évaluation environnementale et intégrant les nouvelles demandes de l'Etat	9 960,00 €
SCIANDRA	Dépose radiateurs et chaudière chez M. et Mme Daugan, M. Gianino et bibliothèque + chauffe-eau	6 532,00 €
BURDINAT	Tableau électrique + alimentations radiateurs chez M. et Mme Daugan, M. Gianino et bibliothèque	10 389,28 €
WITKOWSKI	Radiateurs pour appartements M. et Mme Daugan et M. Gianino + bibliothèque	3 415,00 €
Mme Cheyenne HALM	Vente Fourgon Fiat Ducato	8 000 €

PROVISOIRE

11) RAJOUT D'UN TARIF A LA CANTINE POUR LES ELEVES EN PAI

Affaire n°44/2023

Mme le Maire explique que certains enfants de l'école font l'objet d'un PAI : Projet d'Accueil Individualisé, notamment en raison d'allergies alimentaires. Ces enfants prennent un repas adapté fourni par les parents dans l'enceinte de la cantine scolaire et sous la surveillance des personnels de la commune.
Il convient donc d'ajouter au règlement cantine un item « frais de garderie à la cantine pour enfant en PAI à 2 € ».
Mme Huguette GIRERD demande si les parents sont au courant de cette possibilité.
Mme Laetitia BAILLOT répond que les parents doivent certainement être informés de ce nouveau tarif qui doit être acté ce soir par les conseillers et ainsi être intégré au règlement de la cantine.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le rajout d'un tarif garderie cantine pour les élèves en PAI.

Vote : 15 Pour – à l'unanimité

12) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA CCBS DES BIENS DE LA COMMUNE SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Affaire n°45/2023

Mme le Maire rappelle que, suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes de Bugey Sud au 1er janvier 2023, la commune met à disposition de la CCBS les biens nécessaires à l'exploitation des services Eau et Assainissement.
La Communauté de Communes Bugey Sud reprend également les emprunts afférents à l'Eau et l'Assainissement. Elle précise qu'un emprunt relatif à l'eau va se terminer en décembre 2026 et un autre relatif à l'assainissement en septembre 2023.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette mise à disposition des biens.

Vote : 15 Pour – à l'unanimité

13) CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS AVEC LA COMMUNE D'ARTEMARE

Affaire n°46/2023

Mme le Maire explique que la commune d'ARTEMARE propose un accueil de loisirs géré par l'association ALPHA 3A et ouvert aux communes voisines. Ce service accueille les enfants les mercredis et pour les vacances scolaires. Des enfants de la commune profitent de cette structure.
La commune d'ARTEMARE propose la signature d'une convention afin que les parents des communes extérieures bénéficient des mêmes tarifs que les habitants d'ARTEMARE.
Une participation aux frais de fonctionnement est demandée aux communes ; elle est calculée au prorata du nombre d'enfants accueillis en 2022 et s'élève pour VIRIEU LE GRAND à 1 486,24 €.
Mme Huguette GIRERD demande s'il y a une liste des enfants participants à ce service.
Mme le Maire répond qu'elle a eu cette liste ainsi que les services utilisés (mercredi ou vacances).
Elle précise que la commune d'Artemare prend à sa charge la moitié des frais de fonctionnement, même si les enfants d'Artemare représentent moins de la moitié de l'effectif, et répartit l'autre moitié entre les communes au prorata du nombre d'enfants de chaque commune.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider la signature de cette convention de partenariat avec la commune d'Artemare pour l'accueil de loisirs des enfants.

Vote : 15 Pour – à l'unanimité

14) AVIS POUR VENTE D'UN LOGEMENT SOCIAL PAR LA SEMCODA

Affaire n°47/2023

Mme le Maire explique que la SEMCODA souhaite proposer à la vente, avec priorité au locataire en place, le logement situé 43 route d'Hauteville.
Pour ce faire, ces biens doivent respecter 3 impératifs :

- Répondre aux dernières normes de décence et de performances énergétiques,
- Être conformes aux normes d'habitabilité,
- Avoir été construits ou achetés par un bailleur social depuis plus de 10 ans.

S'agissant d'un logement social, la SEMCODA a besoin de l'accord de la mairie et de la Préfecture avant de pouvoir le vendre.

Mme le Maire demande aux conseillers d'accepter que la SEMCODA vende la maison 43 Route d'Hauteville.

Vote : 15 Pour – à l'unanimité

15) CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Affaire n°48/2023

Mme le Maire explique que la personne titulaire du poste de cantine et ménage doit être mise en retraite très prochainement, suite à une longue période d'arrêt maladie.
Sans date précise définie et afin de ne pas recruter dans l'urgence, elle propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité de 18 mois maximum pendant lesquels le cumul des périodes travaillées ne peut dépasser 12 mois.
Elle précise qu'actuellement, l'agent qui la remplace est en contrat sur les périodes scolaires et ne travaille pas durant les vacances, ce qui lui convient.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider la création de ce poste pour accroissement temporaire d'activité

Vote : 14 Pour – 1 Abstention (Tiphanie CHATILLON)

PROVISOIRE

16) SUBVENTION ASSOCIATION LES CHATS ERRANTS DU BUGEY

Affaire n°49/2023

Mme le Maire rappelle que la mairie a en charge les animaux errants.
Concernant les chats, il faudrait acheter une cage pour les trapper, éventuellement un lecteur pour lire les puces, et les emmener chez le vétérinaire.
Mme le Maire explique qu'il est difficile de trouver une personne qui puisse s'occuper de cette prestation (trappage, voyage chez le vétérinaire pour stérilisation,…).
Elle en profite pour rappeler que l'identification est obligatoire, pas la stérilisation. Toutefois afin d'éviter la prolifération des chats, il est conseillé de les stériliser.
Mme Laetitia BAILLOT explique qu'elle pourrait réaliser cette prestation mais qu'elle ne veut pas le faire seule.
Mme le Maire explique que l'association Les Chats Errants de Bugey Sud propose ses services pour cette prestation en contrepartie d'une subvention. De ce fait, les demandes de la commune seront donc prioritaires.
Elle précise que des vétérinaires consacrent quelques créneaux à l'association à des tarifs préférentiels.
De plus, Mme Caroline Fournier, adhérente de l'association, a indiqué que l'association 30 millions d'amis peut rembourser aux mairies 50% des frais de stérilisation des chats errants via une convention à télécharger sur leur site.
Mme Laetitia BAILLOT explique que lorsqu'elle a eu besoin des services de l'association, il lui a été répondu qu'elle devait aller sur Chambéry pour chercher une cage et qu'elle devait procéder elle-même au trappage de l'animal, le porter chez le vétérinaire et s'il était pucé, le ramener à son propriétaire, puis ramener la cage sur Chambéry. Elle indique que cette solution n'est pas simple.
Mme le Maire indique qu'il serait donc préférable de donner une subvention de 200 € à l'association les Chats Errants de Bugey Sud pour l'année 2023, ce qui correspondrait à la prise en charge de deux chats.
Mme Laetitia BAILLOT demande comment cela se passe s'il y a plus de deux chats à prendre en charge.
Mme le Maire répond qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de demande sur la commune et que la subvention sera revue l'année prochaine en fonction des demandes.
Mme Rolande DEMITRES en profite pour signaler que, dans son quartier, plusieurs chats ayant un propriétaire ont disparu, ce qu'elle trouve étrange.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider l'attribution d'une subvention de 200€ à l'association les Chats Errants de Bugey Sud.

Vote : 14 Pour – 1 Abstention (Tiphanie CHATILLON)

17) REORIENTATION DES PROJETS POUR LES BÂTIMENTS

Mme le Maire souhaite faire le point sur les différents projets des bâtiments communaux.

- **Algecos**

Mme le Maire rappelle qu'il était prévu d'installer les algecos en partie dans la cour de la gare pour les chasseurs et le reste près de l'école pour faire une salle de réunion ou salle des jeunes.
Pour ce faire, il est obligatoire de passer par un architecte pour déposer les deux permis de construire dont le coût unitaire est de 4 200 € TTC. De plus, sur les conseils de l'architecte, il convient de prévoir un géomètre pour prévoir l'installation dans la cour de la gare, ce qui rajouterait la somme de 1500 € minimum.
Mme Rolande DEMITRES demande pourquoi il est obligatoire de passer par un architecte.
Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un établissement recevant du public et que le permis de construire doit donc être fait par un architecte.
A l'ensemble de ces prestations, il convient de rajouter le transport des algecos aux lieux souhaités.

PROVISOIRE

De plus, les chasseurs ne seront probablement pas assez isolés dans la cour de la gare. Il est difficile de leur trouver un lieu adapté.
Mme Laetitia BAILLOT demande pourquoi l'association de chasse ne serait pas installée à côté de la station d'épuration comme sur d'autres communes.
Mme le Maire répond que la Communauté de Communes Bugey Sud n'est pas favorable à cette solution et que les terrains autour sont à des particuliers. Il faudrait donc acheter un terrain, avec frais de notaire, ce qui engendrerait une dépense assez conséquente.

- **Bâtiment Montfalcon**

Mme le Maire rappelle qu'il a été envisagé de réaliser de lourds travaux pour transformer le bâtiment de Montfalcon en salle de réunion / réception. Des demandes de subventions ont été faites à l'Etat (40%) et à la Région (40%). Une réponse favorable pour l'ensemble serait surprenante, peut-être uniquement sur l'isolation du bâtiment. De plus, la subvention sera refusée si cette future salle est louée.

- **ADAPEI**

Mme le Maire rappelle que le bâtiment de l'ADAPEI à la Combe a été mis à la vente et qu'une offre a été faite pour y installer l'Arène et quelques associations installées au centre du village afin de vendre le vieux bâtiment. Il était envisagé d'y installer également les services techniques avec leurs nouveaux matériels. Toutefois, et après réflexion, le local Réception des marchandises ne sera sans doute pas assez grand pour tout abriter. Il est précisé que le bâtiment est situé en zone à risques et qu'il est donc impossible de l'agrandir.

Mme le Maire explique donc qu'il serait peut-être plus judicieux de revoir les projets comme suit :

- A Montfalcon,
  - Réaliser ce qui est prévu sur le local ouvert : dalle béton au sol, porte et fenêtres afin que Virieu Animation y entrepose son matériel,
  - Installer les services techniques dans le garage, où ils étaient auparavant, pour un coût voisin de zéro.
- Au 180 Route de Genève, à la place du local technique actuel :
  - Installer les chasseurs dans le petit bâtiment : plus de sujet de permis de construire, de travaux de raccordement eau, assainissement, électricité,
- Vendre le grand bâtiment. Il est suggéré de le proposer à l'association La Préfecture, privé de l'atelier de l'ADAPEI par la préemption de la mairie, si cela les intéresse, tout en sachant qu'il faudra prévoir des travaux.
- Pour les algecos, peut-être voir pour les vendre ou s'en servir comme stockage.

M. Yves WITKOWSKI en profite pour rappeler que du sel est mis à disposition des habitants de la commune. Ils peuvent en prendre gratuitement lorsque les employés communaux sont sur place. Il peut être utilisé comme désherbant et pour déneiger en hiver.

Mme le Maire explique donc que l'argent économisé en modifiant certains projets, pourra permettre de rafraîchir la salle des fêtes ou le restaurant.

Mme le Maire demande donc aux conseillers de donner leur accord de principe sur ces nouvelles propositions de projets et elle annulera le dossier de demande de subvention pour le clos Montfalcon.

Mme Rolande DEMITRES demande si les travaux prévus sur le local de Montfalcon seront autorisés.
Mme le Maire explique qu'il y aura des impératifs à respecter, comme de mettre une porte en bois puisque le bâtiment est situé dans le secteur des bâtiments de France, mais rien de conséquent.

L'ensemble du conseil municipal approuve ces nouveaux projets.

Arrivée de Laetitia BOUVIER

18) <u>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</u>

- **Limitation de l'urbanisation pour non-conformité en matière d'assainissement**

PROVISOIRE

Mme le Maire explique que la Préfète a envoyé un courrier indiquant que le système d'assainissement de VIRIEU LE GRAND est non conforme. Une mise en demeure avait été adressée à la commune en mars 2015, à la suite de quoi des études ont été réalisées entre 2016 et 2018, aboutissant à des fiches recensant les travaux nécessaires, dont le séparatif estimé à 600 000 € à l'époque. Seules quelques petites actions ont été menées, loin de l'ensemble des correctifs attendus.
Une réunion avec la Communautés de Communes Bugey Sud et Sodeval a eu lieu en mars 2022 pour faire le point. Une liste a été faite pour les travaux les plus urgents pour un montant de 20 000 €. Ceux-ci n'étaient pas encore terminés au passage de la compétence à la Communautés de Communes Bugey Sud.

La CCBS ayant repris au 1er janvier 2023 la compétence Eau et Assainissement, la Préfecture l'a mise en demeure en mai 2023 de transmettre, avant le 31 octobre 2023, le calendrier du programme de travaux visant à corriger les anomalies.
En parallèle, la Préfète insiste sur le fait que tout raccordement supplémentaire à la station d'épuration est de nature à aggraver les non-conformités du système d'assainissement et invite donc le service urbanisme de la commune à limiter strictement les nouveaux projets de permis de construire.
Il est demandé à la commune de confirmer son engagement sur ce point.
Mme le Maire indique qu'une réponse est en cours de préparation en lien avec la Régie des Eaux de la Communauté de Communes Bugey Sud.
Elle précise qu'annuellement une trentaine de Déclarations Préalables sont traitées pour refaire un toit, changer des fenêtres ou installer des panneaux photovoltaïques, mais seulement cinq ou six Permis de Construire et pas que pour des constructions neuves.
De plus, avec les restrictions du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) en 2050 et du PPR (Plan de Prévention des Risques), il est compliqué de trouver des terrains pour de nouvelles constructions impliquant un accroissement des problèmes au niveau de la station s'épuration.

- **Passage de l'éclairage public en led**

Mme le Maire informe l'Assemblée que le 05 septembre dernier, un représentant du SIEA chargé de démarcher les communes, est venu afin d'avoir une vision sur le passage en led de l'éclairage public.
La commune possède 306 points lumineux commandés par 14 armoires.
Deux solutions sont proposées :

- Soit le remplacement de tous les luminaires par des luminaires led, d'une durée de vie de 100 000 heures ; le reste à charge pour la commune après aide financière de leur part et déduction du FC TVA serait de 271 900€.
- Soit remplacer uniquement les ampoules, appelé relamping, qui concernerait 70% des points lumineux au maximum. Or, Mme le Maire avait déjà demandé une information en ce sens, ce à quoi il lui a été répondu que seulement 76 luminaires étaient concernés par cette possibilité, ce qui ne correspond pas à 70% du parc. Elle précise que la durée de vie de ces ampoules est estimée à 25 000 heures. Le reste des luminaires devra être remplacé entièrement car les ampoules led sont trop grandes par rapport au support existant : le reste à charge pour la commune est estimé à 106 300€.

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il faut changer les ampoules une fois les 25 000 heures passées, et savoir combien cela coûtera.
Mme le Maire répond par l'affirmative et n'a pas d'information sur le coût de ce changement.

En 2022, le SIEA avait un très bon prix du kwh mais celui-ci va augmenter. Toutefois, le prix sera toujours inférieur au prix que peut avoir la commune sans passer par le syndicat par rapport au volume acheté. Il a été envisagé de sortir du SIEA afin de savoir si c'est plus intéressant. Des communes non adhérentes seront contactées pour avoir des informations.
M. Cyrille BELLEBAULT précise qu'après calcul, la durée de vie d'une ampoule à 100 000 heures serait à changer au bout de 50 ans par rapport à notre manière d'éclairer, et 12-13 ans pour une ampoule à 25 000 heures. Du coup, financièrement il serait plus avantageux de prendre les ampoules 100 000 heures mais il se peut que dans 30 ou 40 ans, le système d'éclairage soit modifié.
Mme le Maire rajoute que le SIEA explique que le passage aux leds permettrait aussi de moduler l'intensité en la programmant à 100% jusqu'à 20h, 50% de 20h à 22h et 25% le reste de la nuit, pour un meilleur confort que l'extinction totale.

PROVISOIRE

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il serait possible de programmer indépendamment chaque armoire de manière à laisser éclairer certaines rues dites à risques.
Mme le Maire répond que cette solution est possible. Mais la proposition de maintenir un éclairage même léger la nuit va à l'encontre des économies d'énergies souhaitées.
Elle précise que les armoires peuvent être paramétrées et gérées à distance.

Mme le Maire indique également qu'il y a encore beaucoup d'ampoules sodium et qu'au fur et à mesure que les communes vont s'équiper aux leds, il sera de plus en plus difficile d'en trouver et que leur prix va donc augmenter. Il y a aussi le risque qu'un jour, un décret interdise les ampoules sodium.

Mme Laetitia BAILLOT demande s'il est possible de changer l'ampoule et d'en mettre une nouvelle led lorsqu'il y a une panne sur un luminaire.
Mme le Maire répond que les changements ne peuvent être fait que par la société mandatée par le SIEA et qu'elles sont changées à l'identique.
Mme le Maire rappelle que l'extinction de l'éclairage public est mise en place depuis le 13 juin 2022 de 23h à 5h. Un bilan a donc été calculé entre 2021 et 2022 :
Avec l'extinction de nuit, une économie de 45 000 kW en 6,5 mois a été faite soit 5 000 €, soit 80 000 kW environ en année pleine.

Mme le Maire explique qu'elle a fait le comparatif entre les deux propositions faites par le SIEA.

	Remplacement luminaires complets	70% de relamping 30% nouveaux luminaires
Reste à charge de la commune Après récupération du FCTVA	271 900 €	106 300 €
Consommation avec led hors extinction de nuit	27 341 kW	38 710 kW
Au prix de 0,147 € / kWh	4 019 €	5 690 €
Dépense estimée avec led avec extinction de nuit	2 000 € environ	2 700 € environ
Dépense hors led avec extinction de nuit	8 500 € environ	8 500 € environ
Economie annuelle	6 500 € environ	5 800 € environ
Amortissement de la dépense	42 ans	18 ans

Mais avec une forte augmentation de l'électricité estimée par le SIEA

Au prix de 0,35 € / kWh	9 570 €	13 550 €
Dépense estimée avec led avec extinction de nuit	4 200 €	6 200 €
Dépense hors led avec extinction de nuit	20 000 € environ	20 000 € environ
Economie annuelle	15 800 € environ	13 800 € environ
Amortissement de la dépense	17 ans	8 ans

Le représentant du SIEA a cité le cas des communes de LAGNIEU et OYONNAX qui sont hors SIEA et qui viennent d'opter pour le passage aux leds au vu des hausses annoncées d'électricité. Elles seront contactées pour connaître leur fonctionnement, ainsi que le coût du kWh hors SIEA.
Le cas échéant, une négociation sera entamée avec le SIEA afin de rester affilié au syndicat pour bénéficier d'un tarif d'électricité en volume, tout en ayant la possibilité de passer par un autre prestataire moins cher pour faire les interventions.

PROVISOIRE

- **Prêt du Toyota Hilux et des tables et chaises de la salle des fêtes**

Mme le Maire explique que, depuis des années, la mairie aide les associations pour le transport du matériel de Virieu Animations comme les barnums, les tables, le matériel de buvette, ou les fagots pour le four.
Il est précisé qu'au niveau assurance, le véhicule doit être conduit par un employé de la mairie ou par un élu.
Suite à la vente du fourgon, un véhicule type pick-up, a été acheté mais il n'est guère adapté pour transporter ce genre de matériel.

Comme l'achat d'une remorque est prévu pour les besoins des employés techniques, il est donc proposé d'aider à nouveau les associations pour le transport de matériel dès que celle-ci sera en notre possession. De plus, il faudra qu'un élu soit disponible pour conduire le véhicule.
M. Frédéric DONIO demande pourquoi ce genre de véhicule a été acheté puisqu'il n'est pas adapté au transport de matériel.
M. Cyrille BELLEBAULT répond qu'il est adapté au transport du matériel pour les employés communaux mais pas pour le matériel utilisé pour des manifestations par des associations.
Mme le Maire explique que l'achat de ce véhicule a été longuement discuté notamment avec les employés et que ceux-ci en sont tout à fait satisfaits.
Mme Corinne BOUCHISSE demande si une remorque est nécessaire à l'achat si elle est peu utilisée.
Mme Laetitia BAILLOT rajoute que, dans ce cas, elle pourrait être louée plutôt qu'achetée.
M. Yves WITKOWSKI répond que les employés communaux vont s'en servir régulièrement et que ça sera plus simple pour eux de l'avoir sur place plutôt que de la louer au coup par coup.

Mme le Maire indique qu'il arrive que des particuliers sollicitent la commune pour du prêt de matériel, comme des tables ou des chaises, pour des fêtes de famille à domicile.
Elle explique Il n'y a pas de raison que seuls les élus y aient droit et nous ne pouvons monopoliser un élu, Yves en l'occurrence, pour charrier des matériels dans un sens et dans l'autre et vérifier qu'ils sont rendus en bon état. Elle rappelle que Virieu Animations peut louer des matériels aux particuliers.
Mme le Maire précise que l'association doit faire passer les tarifs de location afin de les intégrer dans le prochain bulletin municipal.

- **Cession de chemins communaux : PESENTI en Sauvy et VALLIAS au Murat**

Mme le Maire explique qu'elle a été contactée par l'entreprise Bruno PESENTI, dans le secteur du bois. Il a acheté des terrains situés En Sauvy à la Communauté de Communes Bugey Sud. Il va acheter deux petits morceaux de terrain supplémentaires le long de la route départementale D904 à Gaëtan BRUNET et Guy GIRERD. Entre les terrains déjà achetés et ceux des particuliers se trouvent un chemin communal qui n'est plus existant physiquement.
M. PESENTI propose d'échanger une partie des terrains qu'il achète aux particuliers contre le chemin communal. Dans ce cas, le chemin communal serait déplacé le long de la route et il pourrait clôturer son site pour le sécuriser.
Mme Laetitia BAILLOT demande si l'aménagement du nouveau chemin serait réalisé par l'entreprise.
Mme le Maire répond que le dossier n'en est pas encore à ce stade d'avancement.

Mme le Maire explique que M. VALLIAS, qui habite au Murat, souhaite acheter à la commune une bande de terrain qui jouxte sa propriété. Elle précise qu'il l'entretient déjà afin que les arbres ne tombent pas sur sa maison. Cette parcelle n'est pas numérotée car c'est un chemin communal inusité. M. VALLIAS est prêt à prendre en charge les frais de géomètre afférents pour délimiter et numéroter la parcelle.

Mme le Maire explique qu'avant de rendre réponse, il faut d'abord vérifier la faisabilité de ses deux demandes auprès des organismes compétents.

- **Micro-crèche**

Mme le Maire rappelle qu'une personne voulait créer une micro crèche sur la commune. Il a été envisagé de lui vendre le terrain derrière celui de Mme PONASSE, puisque cette parcelle avait été scindée.
Toutefois, ce terrain est classé en risque faible eau de ruissellement sur la nouvelle cartographie des risques, ce qui interdit les constructions à destination de populations fragiles comme les enfants ou les personnes âgées.

PROVISOIRE

Après réflexion, il pourrait lui être proposé un terrain derrière l'école, côté Allée de Chalette, qui n'est pas concerné par cette zone à risques alors que la partie Ouest des terrains est situé dans la zone à risques. Le sujet serait alors l'accès et le parking.
Mme Rolande DEMITRES demande s'il y a eu un recours sur la vente de la parcelle à Mme PONASSE qui devait construire une micro crèche et qui, en fin de compte, la revend avec une plus-value en terrain constructible.
Mme le Maire répond qu'aucune clause dans ce sens n'a été mise dans le contrat de vente du terrain donc pas de recours pour la commune.

- **Dissolution du Sou des Ecoles Laïques**

Mme le Maire refait le point sur l'association du Sou des Ecoles Laïques, sujet évoqué dans le dernier conseil municipal. Les documents nécessaires à sa dissolution ont été fournis et le liquidateur, Mme Yvette VALLIN a réussi à fermer les comptes à la Banque Postale en effectuant un virement de la commune de 124,35 €. Le déficit du compte a été généré par les frais de gestion d'une carte bancaire demandée par l'association en 2019 avec un abonnement de 10 € par mois, qui est passé en 2023 à 30 € par mois.
Le contrat d'assurance avait été clôturé chez GROUPAMA le 24 août 2021.
Une facture EDF de mars 2023 a été retrouvée pour un montant de 380 € qui comprend seulement un abonnement, des taxes et des pénalités de retard. Etant donné qu'il n'y a pas de consommation, une négociation avec EDF a été entamée, sans réponse pour l'instant.

- **Départ de M. NEVEUX, fromagerie Bellait**

Faisant suite à une transaction entamée par Corinne BOUCHISSE lors du mandat précédent, la fromagerie BELLAIT a loué l'ancien restaurant en décembre 2021 pour 18 mois, renouvelable une fois pour 18 mois. Le loyer de 1 044 € TTC devait passer à 1 560 € TTC au 1er mai 2023 après que BELLAIT ait refait le plafond en 2022. M. NEVEUX pensait vendre ses yaourts par palettes sur Lyon, Chambéry, Genève, et également proposer côté bar des boissons fraîches et glaces en été et des cafés, des chocolats avec pancakes ou gaufres en hiver.
Suite à l'épidémie de COVID cette entreprise fonctionnait beaucoup moins bien que prévu. De plus, BELLAIT avait deux locations une à Virieu le Grand et l'autre à Belley, ce qui implique des charges multipliées par deux.
Sur sa demande, un avenant a été signé en février 2023 acceptant de ne pas augmenter son loyer au 1er mai 2023.

Finalement, BELLAIT a trouvé à louer une fromagerie dans la Grande Rue à Belley et a donné sa dédite au 29 août 2023.
Suite aux chaleurs, début juin, M. Yves WITKOWSKI, gérant des marchés, a demandé à BELLAIT d'installer une banque réfrigérée le dimanche matin sur le marché. Sans résultats, un mail a été fait par le Maire le 16 juin l'informant qu'il ne serait pas autorisé à s'installer sur le marché sans banque réfrigérée. Après ce rappel à l'ordre, il n'est plus venu sur le marché de Virieu le Grand.
L'état des lieux de sortie a été réalisé le 29 août au matin en présence de Mme Corinne BOUCHISSE, au titre de l'association ARCOVI.
Mme Corine BOUCHISSE précise que c'est M. NEVEUX qui lui a demandé d'être présente.
Lors de la visite de sortie, il a été constaté que BELLAIT n'a pas refait le plafond comme indiqué dans son bail. Il devait remettre en place les supports métalliques et les dalles de faux plafond stockés dans la cave.
M. NEVEUX dit qu'il a fait le plafond, c'est-à-dire l'étanchéité, alors que ces travaux ont été réalisés par la mairie depuis la terrasse de M. GUILLEN.
Mme Corinne BOUCHISSE demande si le détail des travaux a été fourni par écrit à M. NEVEUX lors de l'état des lieux d'entrée dans les locaux.
Mme le Maire répond que les explications ont été faites seulement oralement.

Outre le fait que les lieux n'ont pas été nettoyés et que des sacs poubelles ont été mis dans la cave, M. NEVEUX a emmené des matériels communaux, parfois remplacés par ses matériels non professionnels. En effet, il manque une grande partie des équipements professionnels de la cuisine, le WC PMR a été pillé en démontant même la barre de relevage ainsi que les miroirs.
Mme Corinne BOUCHISSE demande si une liste a été faite lors de son entrée.
Mme le Maire répond qu'une liste précise existait lors du bail précédent et que des photos avaient été prises.

PROVISOIRE

Mme Corinne BOUCHISSE demande si Mme le Maire, qui a fait l'état des lieux de sortie, avait tous ces documents et est-ce qu'il les a signés à l'entrée.
Mme le Maire répond qu'elle n'était pas en possession de tout le dossier lors de l'état des lieux d'entrée et ne pensait pas se retrouver dans une telle situation avec ce locataire.
Mme Corinne BOUCHISSE et Mme Laetitia BAILLOT indiquent que sans documents écrits, il n'y a pas de recours possible et que cela servira de leçon pour les prochaines locations.
Mme Rolande DEMITRES rappelle que les locaux avaient été visités par ceux qui le souhaitaient à l'arrivée des membres de ce conseil fin 2021 et qu'il y avait beaucoup de matériel professionnel.

Mme le Maire explique que M. NEVEUX s'est même permis de l'insulter en disant « qu'elle était une vraie politicienne, magouille et compagnie et que rien n'a été fait pour l'aider ».
Mme le Maire rappelle que le conseil a validé un avenant pour ne pas lui augmenter son loyer comme prévu dans son bail initial.
Mme Corinne BOUCHISSE explique que le bâtiment n'a pas eu d'électricité durant une année.
Mme Laetitia BAILLOT reprend que ce n'était pas l'électricité mais l'eau chaude qu'il n'a pas eu durant une année.
M. Yves WITKOWSKI répond que le plombier a mis beaucoup de temps pour intervenir mais que le plein de fioul a été fait 8 mois après la réalisation des travaux.

Mme le Maire explique que, suite à la reprise du compteur électrique, Enedis a indiqué que le contrat d'électricité a été arrêté le 03 juillet 2023. Elle précise que M. NEVEUX a envoyé une facture de remboursement pour 200 yaourts en accusant la commune d'avoir rompu la chaîne du froid lors d'une visite avec un locataire potentiel le 11 juillet. Il est donc impossible que la personne ayant fait visiter soit fautif étant donné qu'il n'y avait plus d'électricité depuis déjà plusieurs jours.
De plus, des fuites d'eau ont été constatées à plusieurs endroits.
Pour finir, ses loyers de juillet et août 2023 n'ont pas encore été payés alors qu'il est stipulé dans le bail qu'il n'est pas possible de payer un loyer avec la caution.

Mme le Maire a donc adressé une lettre recommandée en lui proposant une solution amiable qui consiste à remettre les lieux en l'état en ramenant les matériels et en enlevant les siens, et ce avant le 31 octobre 2023. De plus, ses loyers doivent être payés avant le 30 septembre 2023, sans quoi il sera demandé au centre des finances publiques de les saisir.
Mme Corinne BOUCHISSE indique qu'il va certainement payer ces loyers et que ce n'est pas au conseil de le juger.
Mme Rolande DEMITRES explique qu'il ne s'agit pas de le juger mais de constater des faits.
Mme Laetitia BAILLOT reprend en expliquant que s'il ne paie pas, c'est la collectivité et donc les habitants qui vont payer pour lui.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il y a une suite pour ces locaux.
Mme le Maire répond qu'une personne est intéressée. Toutefois, une visite des lieux a été faite avec le service des pompiers afin de voir les travaux à faire afin d'être aux normes pour un restaurant. Il faudra donc déposer une A.T. (Autorisation de Travaux) pour l'accessibilité et la sécurité et faire les travaux nécessaires.
Mme Laetitia BAILLOT demande si elle aura la licence IV.
Mme le Maire répond que la licence IV appartient à la mairie et qu'elle pourra l'utiliser pour le restaurant.

- **Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)**

Une réunion a eu lieu le 20 septembre avec le Sous-Préfet et la DDT.
La loi APER du 10 mars 2023 a pour but l'accélération de la production d'énergies renouvelables afin d'amplifier la lutte contre le dérèglement climatique et diminuer la dépendance aux produits énergétiques importés qui représentent deux tiers de la consommation énergétique.
Les communes doivent, pour la fin de l'année, définir des zones d'accélération des énergies renouvelables par filière. Il s'agit notamment du photovoltaïque, de l'éolien, du bois énergie, de la méthanisation.
Ces zones non exclusives devraient permettre de faciliter l'acceptabilité d'éventuels futurs projets.
Dans tous les cas, les projets resteront soumis aux documents d'urbanisme.
Pour résumer, il convient de se réunir pour définir des zones sur la commune qui pourraient accueillir ce genre de production énergétique.

PROVISOIRE

Il est précisé qu'il faudra travailler en partenariat avec l'architecte des bâtiments de France pour qu'il y ait une cohérence.

Le projet sera présenté en conseil puis lors d'une réunion publique.

- **Subvention ascenseur mairie**

Mme le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité handicapés de la mairie par l'installation d'un ascenseur. La Préfecture a déjà répondu favorablement à hauteur de 40% soit 19 492€.
Concernant le Département, la réponse devrait être donnée en novembre.

- **Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Bugey Sud**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fait obligation à la Communauté de Communes d'adresser chaque année un rapport d'activités de l'année précédente à chaque commune membre pour présenter l'action de ses services. Ce rapport doit être porté à la connaissance des conseils municipaux.
Le document a été joint à la convocation pour que chacun en prenne connaissance.

- **Cadeaux pour les démunis**

Pour les fêtes de fin d'année 2022, l'Office du Tourisme de Belley a porté une démarche consistant à offrir aux plus démunis une boîte contenant quelque chose de bon, comme du chocolat ou des gâteaux, quelque chose de chaud comme des chaussettes, un bonnet, des gants ou une écharpe, un produit d'hygiène, comme du savon, et un objet de loisir comme un livre ou un jeu.
Cette idée a été reprise au niveau de la commune et des boîtes cadeaux ont été transmises à la Croix Rouge de Virieu le Grand à la mi-décembre pour être distribuées aux bénéficiaires, à la dernière distribution de l'année.
Suite aux retours positifs de cette initiative, il est proposé de réitérer cette attention.

- **Reprise du bar de la place**

Le fonds de commerce du bar de la Place Honoré d'Urfé a fait l'objet d'une vente aux enchères le 05 septembre 2023. Il y avait deux enchérisseurs.
L'association Le Vivier, composée de Viriolans tels que Olivier QUENARD, Loïc NYS, Jérôme PRUGNIAUX, Théophile PIGAULT, a été attributaire au prix de 19 000 €.
Mme le Maire laisse la parole à M. QUENARD et M. PIGAULT présents dans la salle afin qu'ils présentent leur projet.
M. QUENARD et M. PIGAULT expliquent que leur but est d'ouvrir un bar associatif. Ils espèrent ouvrir mi-novembre. Les plages horaires ne sont pas encore définies mais ils souhaitent ouvrir le plus largement possible. Ils sont 14 bénévoles dans l'association et chacun a une tâche définie, ce qui leur permet de bien avancer. Ils ont également pour projet d'organiser des soirées à thème mais ils sont souples sur les idées que chacun peut apporter. Par la suite, ils envisagent d'avoir un salarié mais pour ce faire, ils devront se diversifier en proposant des repas simples les midis. Toutefois, ceci implique la réalisation de travaux qui ne sont pas à l'ordre du jour du propriétaire.
Mme le Maire demande s'ils vont garder le PMU.

M. QUENARD répond qu'ils ne savent pas encore car ils n'ont pas encore assez d'éléments sur ce sujet. De plus, M. HUGON de la Maison de la presse est également prêt à le reprendre, ce qui permettrait quand même de garder un PMU sur la commune.
Il précise qu'une personne est en cours de formation pour la licence IV.

Ils doivent également discuter entre eux de la terrasse mais avec la période hivernale qui arrive, ils estiment qu'il n'y a pas d'urgence.

Mme le Maire remercie les personnes de l'association le Vivier pour leur présentation et demande aux conseillers s'ils ont d'autres sujets à voir.

Mme Corinne BOUCHISSE prend la parole en expliquant qu'elle a été interpellée sur l'arrêt bus de la Place du Monument. Aucun panneau n'indique qu'il s'agit bien de l'arrêt du bus.
Mme le Maire répond qu'effectivement, le Département n'a toujours pas installé l'abri bus. Elle va donc les relancer.

MODELE

Mme Corinne BOUCHISSE explique que le marquage au sol vers chez elle ne correspond pas au panneau.

Mme le Maire répond que les panneaux en lien avec les nouveaux marquages sont en mairie. Ils doivent être posés par les employés communaux mais, Régis étant encore en arrêt maladie, Benjamin est à nouveau tout seul.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h35.

VIE LOCALE

Les parkings gare sont à la gare !

Vous prenez le train et vous garez donc votre voiture pour la journée mais pas n'importe où. Les parkings gare sont situés de part et d'autre de la gare. Les places de stationnement à la maison de santé ou en face du tabac-presse sont à l'usage des patients et des clients de la pharmacie ou de la maison de la presse.

Spectacle de l'école et kermesse

07 juillet 2023 : youpi ! l'école est finie. Les enfants s'appliquent pour présenter leur spectacle à la salle des fêtes devant leurs familles… Moment attendrissant.
Puis fatigués, excités, ils se précipitent au Clos Montfalcon où les attendent divers jeux mis en place par le Sou des Ecoles : tyrolienne, jeux d'eau bienvenus sous ce beau soleil, jeux d'adresse…. Belle entrée en matière pour de longues vacances de près de 2 mois.

Rentrée scolaire à l'école des Pelands

04 septembre, on retrouve le chemin de l'école…
79 élèves, les plus jeunes n'ont pas 3 ans, les plus "vieux" ont 11 ans. 4 classes de maternelle et primaire, donc 4 instituteurs/institutrices, 2 ATSEM et une employée pour la cantine et le ménage. Et plein d'idées pour aménager la cour avec des coins jeux et détente, mais aussi des fleurs, un potager, une maison à insectes, des nichoirs à oiseaux, une case africaine…. Belle année studieuse à tous !

Lac de Virieu

La Communauté de Communes a entamé des travaux d'aménagement pour la zone de stationnement au lac de Virieu le Grand.

Journées Européennes du Patrimoine

Pendant la Journée du Patrimoine du 17 septembre 2023 a eu lieu la visite de notre belle commune de Virieu le Grand. Cette visite, animée par Philippe (guide et historien amateur), a relaté l'histoire du patrimoine de la commune. Une quinzaine de personnes a participé. Pour clôturer cette balade, un apéritif convivial a été offert par la municipalité.

La fibre

Virieu le Grand se modernise : la fibre arrive ! Vous avez certainement remarqué les travaux d'installation de la fibre ; théoriquement ces derniers se termineront courant décembre. Il s'ensuivra une période de deux mois pour tester l'installation. Vous pourrez ensuite choisir votre opérateur pour profiter d'un débit plus efficace à partir du 1er semestre 2024.

Courses cyclistes

Le vélo était à l'honneur cet été puisque notre commune a eu le plaisir d'accueillir le TVO (Tour du Valromey) le 13 juillet puis le TVO et l'Aindinoise le 15 juillet 2023. De nombreux sportifs ont répondu présents à ces événements.

Chasse

Afin de faciliter le partage des forêts entre promeneurs et chasseurs, voici un petit rappel : suite à un arrêté préfectoral, les mardis et vendredis sont des jours de non-chasse dans le département de l'Ain. Vous pouvez croiser des battues exceptionnellement les jeudis, plus fréquemment les samedis, dimanches et jours fériés. La chasse à la plume est autorisée tous les jours (sauf les mardis et vendredis). La saison de chasse prendra fin le 29 février.

VIE ASSOCIATIVE

Chorus

La saison s'est bien terminée avec la journée "Cuisse de bœuf" qui a rencontré un franc succès. Cette manifestation sera à renouveler en juin 2024. Bravo à nos choristes pour leur travail et leur motivation !

Le 7 septembre 2023, les répétitions ont repris avec un effectif de 32 choristes sur quatre pupitres : sopranos, ténors, basses et altis.

Sous la houlette de Marie Thérèse COUERBE, le répertoire est varié et la bonne humeur est de mise. Venez nous rejoindre, faire un essai tous les jeudis de 18h à 20h au 161 Route de Lyon à Virieu le Grand, vous êtes les bienvenus !

La saison s'annonce belle avec un calendrier déjà bien rempli pour la plus grande satisfaction des choristes.

Bibliothèque municipale La clé des Champs

La bibliothèque est ouverte le mardi de 16h à 18h et le jeudi de 17h à 19h. Profitez de ces horaires d'ouverture pour vous inscrire (gratuitement avec 1 justificatif de domicile) et découvrir les nouveautés littéraires. Cette inscription vous donnera accès à tous les services et à l'intégralité du fonds de livres de la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Ain : lecture.ain.fr.

La bibliothèque propose une nouvelle CONFERENCE gratuite, sans réservation, le DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2023 à 15h avec Alain VOLLAIRE sur ***«*** *LE MYSTÈRE ALCHIMIQUE, L'HISTOIRE DEPUIS SES ORIGINES ET SA FINALITE »* dans la salle du conseil de la mairie de Virieu le Grand. Durée 1h30 avec projection de visuels :
« L'alchimie reste un mystère, pour certains un mythe, une utopie et parfois une absurdité.
Lors de cette conférence, Monsieur Vollaire apportera quelques lumières, en abordant les aspects historiques, philosophiques et spirituels, sans oublier quelques allusions aux voies d'opérations que pratiquaient les alchimistes. »

Les Anciens Combattants

Lors de la cérémonie du 14 juillet, vous avez pu admirer le nouveau drapeau de l'Association des Anciens Combattants, subventionné par la Région et remis officiellement le 12 Juillet 2023 par Madame Myriam KELLER, conseillère Régionale que « nous remercions pour avoir assuré le suivi de notre dossier ».

Sou des écoles

Le bureau du Sou des écoles remercie les exposants, les visiteurs ainsi que les bénévoles pour avoir participé activement à la réussite de cette deuxième édition de notre brocante qui a été un franc succès. On vous attend aussi nombreux l'année prochaine !

Marionnettes de la Tour

BOUCLE D'OR et les 3 OURS est un spectacle de marionnettes gratuit de 30 minutes pour jeune public à partir de 4 ans avec 5 marionnettes et 2 rideaux déroulants.

BOUCLE D'OR et sa sœur BOUCLE DOREE jouent à la lisière de la forêt. BOUCLE D'OR s'égare. Elle découvre une maison, s'y introduit et trouve trois bols remplis d'une soupe qu'elle boit. Elle essaie trois chaises, et en casse une. Fatiguée, elle s'allonge dans les trois lits et s'endort. Trois ours arrivent. Ils découvrent leurs bols vidés, la chaise cassée, leurs lits défaits ; ils surprennent BOUCLE D'OR endormie. Sentant la présence des trois ours au-dessus d'elle, BOUCLE D'OR s'affole et se précipite vers la porte. PETIT-OURS lui indique aussitôt le bon chemin à prendre pour revenir à sa maison. BOUCLE D'OR raconte son aventure à BOUCLE DOREE. Cette dernière lui propose de rendre visite aux ours pour s'excuser du désordre créé et leur offrir un pot de miel.

Le final du conte original ne permet pas à BOUCLE D'OR de prendre conscience de sa conduite dans la maison des trois ours. Les marionnettistes ont créé le personnage BOUCLE DOREE, miroir de la civilité de BOUCLE D'OR, qui lui permettra d'exprimer sa sociabilité et son amabilité envers les trois OURS.

Vous pourrez voir ce spectacle fin octobre et en novembre au théâtre Les Marionnettes de la Tour 357 route Hauteville à VIRIEU le GRAND ainsi qu'au marché de Noel ou à Belley le 22 octobre

Harmonie l'Arène

FETE DU FOUR

L'Arène n'assurera pas la fête du four cet automne.

6 prestations prévues entre le 6 octobre et le 16 décembre … et des bénévoles qui ne peuvent être réquisitionnés tous les week-ends. Il a fallu faire un choix et cette décision a été validée en assemblée générale le 30 septembre dernier. Un mail a été adressé aux autres associations viriolanes. Si l'une d'entre elles souhaite organiser une fête au four cet automne/hiver, l'Arène leur cède la date bien volontiers.

LES EPICURIENNES DE BELLEY - 6 octobre

1200 personnes avaient pris leur billet pour la soirée gastronomique organisée par la municipalité Belleysanne et c'est la Banda de l'Arène qui a été choisie pour l'animation musicale de cette soirée. L'Arène a pu porter haut les couleurs viriolanes et démontrer son savoir-faire tout au long de cette soirée phare de notre territoire Bugey Sud. Des organisateurs très satisfaits, beaucoup d'élus, des festivaliers qui ont demandé des rappels jusqu'à 23h30 … bref une très belle soirée !

DEPART

Lors de l'assemblée générale de l'Arène le 30 septembre dernier, un professeur a été mis à l'honneur. Après 34 ans de présence au sein de l'Arène, Madame Ghislaine Maljournal a décidé de tirer sa révérence.

Arrivée en 1989 à Virieu le Grand, elle ouvrit la classe de Flûte traversière qui depuis n'a cessé de s'étoffer.

En 1996, sous la tutelle de Jean Case, elle prit les rênes de l'Harmonie et devint ainsi la première « femme » chef d'orchestre de l'Arène. Si aujourd'hui cela parait naturel, ce n'était pas forcément le cas à l'époque et l'arrivée d'une jeune femme à la direction ne fût pas qu'un long fleuve tranquille ; elle dut

faire preuve de beaucoup de caractère pour imposer sa façon de travailler … autres temps autres mœurs.
Ce fut un virage net pour l'Harmonie. Réformer l'orchestre, changer le répertoire et surtout demander beaucoup plus d'implication, de travail aux musiciens fut son crédo. La formation actuelle lui doit en partie sa couleur. Puis après 15 années de Direction, la baguette transmise, elle put reprendre son rôle de musicienne flûtiste au sein de l'orchestre.
L'Arène vous remercie madame Maljournal !

VERS DE NOUVEAUX LOCAUX ?

Voilà déjà plusieurs années que l'Arène est « plus » qu'à l'étroit dans sa salle de répétition et des demandes étaient effectuées en ce sens tous les ans lors des assemblées générales. Plusieurs équipes municipales s'étaient penchées sur le sujet mais aucune n'avait pu trouver de solution faute de local disponible sur la commune. Il y a trois ans nous avions même envisagé et entamé des discussions avec ROSSILLON pour nous délocaliser … solution peu satisfaisante pour nous, dirigeants, car l'Arène est une association viriolane depuis 1896 !
25 musiciens avec claviers, guitares et leur ampli, soubassophone, xylophone, batterie et 5 énormes timbales dans notre actuel local nous posent des problèmes toutes les semaines. Il faut pousser, décaler les percussions pour pouvoir rentrer et installer tout le monde, ré installer les percussions pour pouvoir répéter … et si jamais un musicien arrive en retard … tout rentre au chausse pied ! Et comme les musiciens sont très près les uns des autres il faut très souvent limiter le niveau de jeu.
De même pour toutes les manifestations, il faut transporter ces instruments et donc descendre deux étages dont un avec un escalier très étroit avec risque à chaque fois d'abimer notre matériel … puis remonter le matériel par le même chemin. Des conditions plus que difficiles.
Côté sécurité, le trottoir devant la porte d'entrée ne mesure que 50 cms … et la sortie de nos plus jeunes élèves directement sur la route nous crée quelques sueurs froides.
Pas de salle pour les batteurs qui doivent exercer dans la salle de répétitions avec la contrainte d'installer, déplacer, remettre le matériel. A cela s'ajoutent quelques autres problèmes... Une solution pourrait être trouvée et envisagée par la municipalité … nous croisons les doigts !

Virieu Animations

Le 26 août dernier a eu lieu au clos Montfalcon le tournoi de pétanque organisé par Virieu Animations. Bravant la grosse pluie du matin, 12 doublettes sont venues s'affronter pour notre plus grand bonheur.
Une après-midi festive qui s'est poursuivie par un repas dansant à la salle des fêtes en partenariat avec la boucherie charcuterie LEGER.

Merci aux bénévoles pour leur aide.
Merci à CNC SAS pour son soutien lors du tournoi.
Merci à la SARL SCIANDRA, WITKOWSKI YVES BTP, LE SALOIR DE VIRIEU, BELLINI GUILLAUME, KARINE COIFFURE, NATURE AIN'PACT, et les ETABLISSEMENTS DAILLON pour leurs dons pour notre tombola.
Et enfin merci à vous tous qui venez à nos manifestations pour faire de ces journées et ces soirées des beaux moments de convivialité.

Le Vivier

Le bar du chercheur d'or de Virieu le Grand, qui était fermé depuis le 15 mai, va rouvrir ses portes le 3 novembre et s'appellera dorénavant le Café de la Place.

Apprenant la mise aux enchères du fonds de commerce, et de peur que cet endroit ne disparaisse, une dizaine d'amis viriolans et des environs ont rapidement monté un collectif et ont remporté l'enchère le 05 septembre dernier.

Pour le moment, le café sera ouvert de 7h à 13h et de 16h à 20h du mercredi au dimanche (avec extra le week-end).

Il y aura aussi au programme des soirées jeux, pizzas, karaoké et autres activités…
Au service derrière le bar : des bénévoles, alors soyez sympas !

Soirée d'ouverture le 3 novembre !

Le FCT Virieu

Ayant la volonté de retrouver du football à Virieu-Le-Grand, le FCT Virieu fait son apparition avec la création d'une équipe sénior en juillet 2023.

Rattaché au district de l'Ain, le FCT Virieu évolue en division 5 comme toute équipe nouvellement créée. Avec un bel exploit cet été, le FCT Virieu s'est qualifié pour la première fois, et la première année de sa création, au second tour de la coupe de France. La seule équipe en course dans le Bas-Bugey. Notre objectif pour cette saison est de remporter le championnat de division 5 pour atteindre la division 4.

Avec l'augmentation du nombre de licenciés, nous aimerions à l'avenir créer une deuxième équipe de catégorie sénior mais aussi une équipe de catégorie 18 ans.

Nos entraînements ont lieu au stade de Virieu-le-Grand les mercredis et vendredis à partir de 19h15.
Les matchs se déroulent les dimanches en fonction du calendrier du district de l'Ain. Pour en être informé, vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux (@FCTURCVIRIEU).

Pour toute demande, vous pouvez nous adresser un mail à l'adresse : contact.fcturcvirieu@gmail.com.
Nous serons ravis de vous accueillir lors des matchs et de vous laisser participer, si vous le souhaitez, en tant que bénévole, aux différentes missions du club (arbitre de touche, buvette, etc…).

Marché de Noël

La mairie de Virieu le Grand prévoit l'organisation d'un marché de Noël dont la date n'est pas encore définitivement actée.

Marchés nocturnes

Trois marchés nocturnes se sont tenus les lundis 17 juillet, 31 juillet et 14 août. Vous avez pu y trouver des vêtements, du miel, des verres sculptés, du vin, etc mais aussi bien sûr la buvette ainsi qu'une petite restauration, l'occasion de discuter avec ses voisins à la fraîche. Côté récréatif, des balades à poney étaient proposées pour les plus jeunes ainsi que le laser-game à Montfalcon.

Résultats du Concours balcons et terrasses fleuris 2023

Le comité du fleurissement remercie et félicite les candidats qui ont participé au concours balcons et terrasses fleuris pour cette édition 2023 et soulignent l'importance de cet évènement pour l'embellissement de notre commune.
À la suite du passage du jury, il a été difficile de départager les participants tant la qualité et la beauté des jardins ou terrasses ont été au rendez-vous.
Les lauréats sélectionnés sont :

- 1er - Mme Nadine DUJARDIN
- 2e - Mme THEVENON
- 3e Mme Edwige NEMOZ
- 4e Mme Francine PLATEY

La remise des prix sera faite lors des vœux de Mme LE MAIRE en janvier 2024.
Le comité du fleurissement soutient pleinement cet événement qui contribue à rendre la commune de Virieu-le- grand plus belle et attractive.
Encore félicitations aux nouveaux lauréats et nous incitons les viriolans à s'inscrire pour l'édition 2024.

ETAT CIVIL

Mariages

- CHAKIR Mourad et JACMART Céline 16/09/2023
- KLEIN Guillaume François et VAIASICCA Priscilla Yvette 08/07/2023
- SPRING William Jean-Marie Jean-Marc et FILIPPINI Maeva Isabel 08/07/2023

Naissances

- BAYRAM Julian 21/08/2023
- BLANCHARD Kara Fiona 25/07/2023
- BOVO Chiara Natacha 23/09/2023

- CARNEIRO Lizio 27/08/2023
- REINERT Léopold Minh 21/08/2023

Calendrier des MANIFESTATIONS

Octobre

Dimanche 22	THÉ DANSANT	Salle des fêtes	BRASS AT HOME
Mardi 31	HALLOWEEN	Salle des fêtes	VIRIEU ANIMATION

Novembre

Samedi 11	CÉRÉMONIE	Place du monument	ANCIENS COMBATTANTS

Décembre

Vendredi 1	MARCHÉ DE NOËL	Place du village	LA MUNICIPALITÉ
Dimanche 16	CONCERT DE NOËL	Salle des fêtes	L'HARMONIE L'ARÈNE

Marché hebdomadaire

DIMANCHE 8h - 12h - PLACE DU MONUMENT

1 Place Honoré d'Urfé - 01510 Virieu-le-Grand
04.79.87.81.37
mairie@virieulegrand.fr